

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *XTEND CX-501*
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent industriel
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
*Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
CH-3312 Fraubrunnen
info@swiss-composite.ch*
- **Service chargé des renseignements:** *Service de sécurité des produits*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
*Tox Info Suisse - En cas d'urgence: Tel. 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** *Danger*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

toluène

butanone

- **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Information sur les composants:**

CAS: 108-88-3	toluène	25-50%
EINECS: 203-625-9	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 	
CAS: 78-93-3	butanone	25-50%
EINECS: 201-159-0	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 2)

- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée .
Évacuer les environs . Tenir le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu . Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard . Assurer une ventilation adéquate . Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate . Revêtir un équipement de protection individuelle approprié .
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts . Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables , sol ou air) .
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Petit déversement : Arrêter la fuite si sans risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement . Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau . Sinon, ou si insoluble dans l'eau , absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Élimination par une entreprise de traitement des déchets .
Grand déversement : Arrêter la fuite si sans risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement . Approche de presse contre le vent . Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau , les caves ou les zones confinées . Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit . Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux non combustibles , par exemple absorbant sable, terre, vermiculite, la terre de diatomées, et placer dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13) . Élimination par une entreprise de traitement des déchets . Le matériel absorbant contaminé peut poser le

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 3)

même danger que le produit déversé . Remarque : Voir section 1 pour les informations de contact d'urgence et à la section 13 pour l'élimination des déchets .

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) . Ne pas ingérer . Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le rejet dans l'environnement . À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate . Garder dans le conteneur d'origine ou une alternative homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il ne sert pas . Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux . Ne pas réutiliser le contenant .

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à la réglementation locale . Conserver dans l'emballage original à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé , loin des matières incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons . Éviter le gel . Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation . Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites . Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés . Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement .

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 toluène

VME Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm

R2, risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 4)

78-93-3 butanone

VME	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------------	--

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Si une évaluation des risques indique que les contrôles techniques ne sont pas suffisants pour protéger la santé des travailleurs ou se conformer à la législation pertinente, utilisez un respirateur approuvé. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité du respirateur sélectionné. Les respirateurs à prendre en considération pour ce matériel comprennent: Respirateur filtrant demi-face avec filtre de type A.

Pour l'Union Européenne, se reporter aux normes EN 136, 140 et 405 de la Standardisation (CEN) pour les masques respiratoires et aux recommandations EN 149 et 143 pour les filtres. Aux États-Unis d'Amérique, se référer à la norme de protection respiratoire de l'OSHA, 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 pour la sélection, l'utilisation et l'entretien respiratoires.

- **Protection des mains:**



Protection des mains: La compatibilité des gants dépend des conditions d'utilisation. Utilisez des gants de style gantelets si les avant-bras sont susceptibles d'être exposés. Contacter le fabricant des gants pour une sélection appropriée des gants. Protection de la peau: Il est recommandé de porter des vêtements de protection résistants aux produits chimiques et aux produits ignifuges.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de sécurité chimiques avec écrans latéraux, lunettes ou écran facial.

- **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	80 - 140 C

· Point d'éclair <23 °C

· Pourcentage Volatile 100 %

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Propriétés comburantes Non déterminé.

· Densité: Non déterminé.

· Densité relative 0,842

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité: < 15 cps @ 25C

· Dynamique: Non déterminé.

· Cinématique: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique Le produit est stable dans les conditions recommandées de stockage.

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	3300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent en tout temps se conformer aux exigences de protection de l'environnement et la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales. Éliminer le surplus et non recyclable produits par une entreprise d'élimination des déchets agréée. Déchets ne doivent pas être mis au rebut non traitée à la égouts à moins entièrement compatible avec les exigences de toutes les autorités ayant juridiction. La classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. Déchets d'emballage devrait être recyclé. Élevée incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible.

Ce matériau et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre. Il faut prendre soin lors de la manipulation contenant qui ne sont pas nettoyés ou rincés vidé. Conteneurs ou les doublures peuvent retenir des vides des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TOLUÈNE, ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE))
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE))

· IMDG, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe

3 Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· No EMS:

F-E, S-E

· Stowage Category

B

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 8)

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(TOLUÈNE, ÉTHYLMÉTHYL CÉTONE
(MÉTHYLÉTHYL CÉTONE)), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 48

· **Prescriptions nationales:**

Les composants de ce produit sont énumérés dans les Etats-Unis (TSCA).

Les composants de ce produit sont énumérés sur la (DSL) inventaire canadien.

Les composants de ce produit sont répertoriés sur le (EINECS) inventaire européen.

Les composants de ce produit sont énumérés sur la Australie (AICS) inventaire.

Les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire du Japon (ENCS).

Les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire Corée du Sud (KECI).

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Règlement du Parlement et du règlement (CE) no européenne. 2015/830 (REACH) Règlement de le Parlement et le Conseil du règlement (CE) no européenne. 1272/2008, le règlement (UE) no. 453/2010. La directive 67/548 / CEE, telle que modifiée, et de 1999 à 1945 / CE, la loi n. 350/2011 Coll., Sur les produits chimiques substances et des mélanges chimiques, les données de la société ou une entreprise, base de données des substances dangereuses.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 08.06.2017

Nom du produit: XTEND CX-501

(suite de la page 9)

· Procédure employée pour déterminer la classification*Les données de test.**Méthode de calcul.***· Contact:** *info@axelplastics.com***· Acronymes et abréviations:***ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR